



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL DE PARIS
Parquet général

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 10 mars 2022

DECISION DE LA CHAMBRE DE L'INSTRUCTION DE LA COUR D'APPEL DE PARIS CONCERNANT GERARD DEPARDIEU

La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a rendu ce jour son délibéré sur la requête en nullité formée par Gérard DEPARDIEU le 19 mai 2021 aux fins d'annulation de sa mise en examen des chefs de viols et agressions sexuelles commis à l'encontre de Charlotte ARNOULD.

Dans son arrêt, la chambre de l'instruction a rejeté la requête en nullité déposée par Gérard DEPARDIEU, conformément aux réquisitions du parquet général.

La chambre de l'instruction considère ainsi qu'il existe, à ce stade, des indices graves ou concordants qui justifient que Gérard DEPARDIEU demeure mis en examen.

Le dossier retourne désormais au juge d'instruction pour poursuite de l'information judiciaire.

Rémy HEITZ

Contact presse

Maxime DOLIVEUX, magistrat chargé de la communication et de la relation presse

presse.ca-paris@justice.fr

+33 (0) 6 20 34 20 71